

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2003-2004)
LE 25 NOVEMBRE 2003**

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 45, l'assemblée est ouverte par Madame Susan Tremblay, directrice générale, conformément à l'article 154 de la Loi sur l'instruction publique.

2.0 CONSTAT DES PRÉSENCES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le secrétaire général, Monsieur Gilles Presseault, a pris connaissance des résultats d'élection scolaire du 16 novembre 2003. Il a de plus assisté aux deux séances d'assermentation, tenues avant l'ouverture de la réunion. Il confirme que les candidats élus, de même que les commissaires représentant le comité de parents sont tous présents.

MMES Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigueur (2), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (8), Marie-Louise Gentric-Kerneïs (7), Pascale Godin (6), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Louise Tremblay (20).

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (9), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Yves Garand (5), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16), Alban Synnott (12).

ET : Mme Chantal Richer, commissaire représentant le comité de parents au niveau primaire et Mme Deborah Verge, commissaire représentant le comité de parents au niveau secondaire

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. OSVALDO PAOLUCCI, directeur général adjoint

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. MAURICE BROSSARD, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAULT, secrétaire général

3.0 CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS REÇUS PAR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

3.01 Le président d'élection scolaire du 16 novembre 2003, Monsieur Aimé Hill, dépose copie des serments des 21 commissaires élus conformément à l'article 164 de la Loi sur les élections scolaires. Ceux-ci sont :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigueur (2), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (8), Marie-Louise Gentric-Kerneïs (7), Pascale Godin (6), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (1), Diane Soucy (4), Louise Tremblay (20),

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (9), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Yves Garand (5), Marcel Gélinas (3), Guy Sylvain (16), Alban Synnott (12).

3.02 Le président d'élection scolaire dépose, conformément à l'article 162 de la Loi sur les élections scolaires son rapport du résultat de l'élection scolaire du 16 novembre 2003. Ce document dit notamment que, « Au terme du scrutin, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes furent proclamés élus ainsi que ceux élus par acclamation en vertu des dispositions de l'article 79 ».

RAPPORT D'ÉLECTION

Inscription du résultat de l'élection scolaire du 16 novembre 2003 au registre des procès-verbaux de la Commission scolaire des Grandes- Seigneuries

Je, soussigné, Aimé Hill, président d'élection, conformément aux dispositions de l'article 162 de la Loi sur les élections scolaires, fait rapport du résultat de l'élection scolaire tenue le 16 novembre 2003.

Au terme du scrutin, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes furent proclamés élus ainsi que ceux élus par acclamation en vertu des dispositions de l'article 79.

Numéro de la circonscription	Candidats	Proclamation d'élection
1	Mme Micheline Patenaude-Fortin	Mme Micheline Patenaude-Fortin
2	Mme Claudine Caron-Lavigueur (708 votes) Mme Hélène Cormier-Langlais (123 votes)	Mme Claudine Caron-Lavigueur
3	M. Marcel Gélinas	M. Marcel Gélinas
4	Mme Diane Soucy	Mme Diane Soucy
5	Mme Mirèle Fournier (72 votes) M. Yves Garand (164 votes)	M. Yves Garand
6	Mme Pascale Godin	Mme Pascale Godin
7	Mme Marie-Louise Kerneïs	Mme Marie-Louise Kerneïs
8	Mme Suzanne Gaudette	Mme Suzanne Gaudette
9	M. Jean-Pierre Bélair	M. Jean-Pierre Bélair
10	M. Éric Allard (318 votes) M. Gérard Bruchési (137 votes)	M. Éric Allard
11	M. André Dugas (274 votes) M. Roch Thibault (181 votes)	M. André Dugas
12	M. Alban Synnott	M. Alban Synnott
13	Mme Claudette Labre-Do	Mme Claudette Labre-Do
14	Mme Solange Couture-Dubé	Mme Solange Couture-Dubé
15	Mme Linda Crevier	Mme Linda Crevier
16	M. Guy Sylvain	M. Guy Sylvain
17	M. Marc Laverdière (51 votes) Mme Margot Pagé (205 votes) Mme Marie-Josée Tessier (161 votes)	Mme Margot Pagé
18	Mme Denise Daoust-Bigonnesse	Mme Denise Daoust-Bigonnesse
19	Mme Lise Beauchamp-Brisson	Mme Lise Beauchamp-Brisson
20	Mme Louise Tremblay	Mme Louise Tremblay
21	M. Yvon Derome	M. Yvon Derome

Aimé Hill,
Président d'élection

La Prairie, le 24 novembre 2003

4.0 CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS DES COMMISSAIRES PARENTS REÇUS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément à l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique, la directrice générale, Madame Susan Tremblay, dépose l'assermentation de Madame **Deborah Verge** en tant que commissaire représentant le comité de parents pour le niveau secondaire.

Conformément à l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique, la directrice générale, Mme Susan Tremblay, dépose l'assermentation de Madame **Chantal Richer** en tant que commissaire représentant le comité de parents pour le niveau primaire.

5.0 DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT POUR LA SÉANCE EN COURS

Conformément à l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique, la directrice générale, Madame Susan Tremblay, procède à la nomination d'un président d'assemblée parmi les commissaires présents.

CONSIDÉRANT l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Jusqu'à la nomination du président, les séances du conseil sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des commissaires »;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité lors d'un vote, le président de la séance peut être amené en cas de partage des voix, à faire valoir son droit de vote prépondérant (art. 161 de la LIP);

CONSIDÉRANT que les commissaires représentants du comité de parents n'ont pas le droit de vote au conseil des commissaires (art. 148 de la LIP);

C.C.-1393-11-03

1^{re} proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent Monsieur Guy Sylvain à titre de président d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente de la Commission scolaire.

C.C.-1394-11-03

2^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent Monsieur Alban Synnott à titre de président d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente de la Commission scolaire.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Monsieur Alban Synnott décline
Monsieur Guy Sylvain accepte

MONSIEUR GUY SYLVAIN EST DONC DÉSIGNÉ PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE JUSQU'À LA NOMINATION DU OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1395-11-03 6.0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Sylvain, président d'assemblée, procède à l'adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudette Labre-Do, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

1.0 RECUEILLEMENT

Ouverture de la séance par la directrice générale

2.0 CONSTAT DES PRÉSENCES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (ART. 160 & 259 LIP)

3.0 CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS REÇUS PAR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION (ART. 164 Loi sur les élections scolaires)

4.0 CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS DES COMMISSAIRES PARENTS REÇUS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (ART. 145 LIP)

5.0 DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT POUR LA SÉANCE EN COURS (ART. 156 LIP)

6.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 7.0 PROJET DE PROCÉDURE D'ÉLECTION**
 - 7.01 Adoption d'une procédure d'élection
 - 7.02 Désignation d'un secrétaire d'élection
 - 7.03 Désignation de deux scrutateurs

- 8.0 NOMINATION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (ART. 155 LIP)**
 - 8.01 Mise en candidature & clôture de la période de la mise en candidature
 - 8.02 Scrutin et décompte
 - 8.03 Nomination

- 9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (ART. 168 LIP)**

- 10.0 DISPENSATION DE LECTURE PUIS LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2003 (ART 170 LIP)**

- 11.0 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (ART. 155 LIP)**
 - 11.01 Mise en candidature & clôture de la période de la mise en candidature
 - 11.02 Scrutin et décompte
 - 11.03 Nomination

- 12.0 MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – Élection (ART. 179 LIP)**
 - 12.01 Détermination du nombre de postes
 - 12.02 Détermination de la répartition territoriale
 - 12.03 Détermination de la durée du mandat
 - 12.04 Mise en candidature & clôture de la période de la mise en candidature
 - 12.05 Scrutin et décompte poste par poste
 - 12.06 Nomination poste par poste

- 13.0 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ**
 - 13.01 Mise en candidature & clôture de la période de la mise en candidature
 - 13.02 Scrutin et décompte poste par poste
 - 13.03 Nomination poste par poste

- 14.0 STRUCTURE DE PARTICIPATION – NOMINATION SUR DIVERS COMITÉS**
 - 14.01 Comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision (ART. 9 à 12 LIP) – Nomination des 3 membres et d'un représentant des commissaires parents
 - 14.01.01 Mise en candidature & clôture de la période de la mise en candidature
 - 14.01.02 Scrutin et décompte poste par poste
 - 14.01.03 Nomination poste par poste

 - 14.02 Comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision (ART. 9 à 12 LIP) – Nomination des 5 membres substitués
 - 14.02.01 Mise en candidature & clôture de la période de la mise en candidature
 - 14.02.02 Scrutin et décompte
 - 14.02.03 Nomination

 - 14.03 Autres comités (Réunion du 9 décembre 2003)

- 15.0 DEMANDE D'INFORMATION**

- 16.0 COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 16.01 Programme de formation à venir pour les membres du conseil des commissaires
 - 16.02 Conférence régionale des élus – Tournée de consultations
Correspondance de M. Réjean Morel de la FCSQ le 17 novembre 2003

17.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 17.01 Règles de conduite des séances du conseil des commissaires # 11-05)
- 17.02 Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la CSDGS (Règlement CSDGS-05-2002) – Règlement # 10-03
- 17.03 Formulaire de dénonciation d'intérêts 2003-2004
- 17.04 Formulaire de création d'un dossier et autorisation de divulgation de renseignements nominatifs
- 17.05 Loi sur l'instruction publique
- 17.06 Calendrier des réunions (Conseil des commissaires, comité exécutif et pléniers)
- 17.07 Rémunération des commissaires – Processus en vigueur
- 17.08 Rassemblement de Noël – Commissaires et gestionnaires – 11 décembre 2003
- 17.09 Communiqué de presse de la FCSQ félicitant les commissaires élus
- 17.10 Liste des commissaires et commissaires-parents de la FCSQ
- 17.11 Autres documents à la réunion du 9 décembre 2003

18.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7.0 PROJET DE PROCÉDURE DÉLECTION

C.C.-1396-11-03

7.01 ADOPTION

Monsieur Guy Sylvain, président d'assemblée, procède à l'adoption d'une procédure d'élection.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent la procédure d'élection pour la présidence et la vice-présidence de la Commission scolaire de même que pour les membres du comité exécutif telle que déposée en annexe sous la cote 7.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 DÉSIGNATION – SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Monsieur Guy Sylvain, président d'assemblée, procède à la désignation d'un secrétaire d'élection.

C.C.-1397-11-03

1^{re} proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

que Madame Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, soit désignée secrétaire d'élection.

C.C.-1398-11-03

2^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, soit désigné secrétaire d'élection.

MONSIEUR GUY SYLVAIN, PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Monsieur Gilles Presseault décline
Madame Claude Boivin accepte

MADAME CLAUDE BOIVIN EST DONC DÉSIGNÉE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION POUR LA DURÉE DE LA PRÉSENTE RÉUNION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.03 DÉSIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

Monsieur Guy Sylvain, président d'assemblée, procède à la désignation de deux scrutateurs. Les commissaires présents sont d'accord pour que les deux personnes désignées soient élues en bloc.

C.C.-1399-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,
que **Monsieur Pierre Gastaldy**, directeur du Service des ressources matérielles, soit désigné scrutateur pour la durée de la présente réunion.

C.C.-1400-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,
que **Monsieur Pierre Francoeur**, directeur du Service des ressources humaines, soit désigné scrutateur pour la durée de la présente réunion.

MESSIEURS PIERRE GASTALDY ET PIERRE FRANCOEUR SONT DONC DÉSIGNÉS SCRUTATEURS POUR LA DURÉE DE LA PRÉSENTE RÉUNION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 NOMINATION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE – Mise en candidature

Monsieur Guy Sylvain, président d'assemblée, procède à la nomination à la présidence de la Commission scolaire.

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le **président** et le vice-président de la Commission scolaire »;

C.C.-1401-11-03 **1^{re} proposition**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Madame Micheline Patenaude-Fortin soit nommée présidente de la Commission scolaire.

C.C.-1402-11-03 **2^e proposition**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs soit nommée présidente de la Commission scolaire.

C.C.-1403-11-03 **CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que la période de la mise en candidature au poste de président ou présidente de la Commission scolaire soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR GUY SYLVAIN, PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs accepte
Madame Micheline Patenaude-Fortin accepte

Selon la procédure d'élection adoptée en 7.01, le président d'assemblée, Monsieur Guy Sylvain, accorde 5 minutes à Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs pour prononcer une allocution. Il fait de même pour Madame Micheline Patenaude-Fortin.

MONSIEUR GUY SYLVAIN, PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE, PROCÈDE AU SCRUTIN SECRET.

Au terme du vote secret, **Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs** est nommée présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

La présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe son siège et remercie tous les membres du conseil.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Louis Desjardins, président du conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine, entretient les membres du conseil des commissaires sur la circulation de l'information à l'intérieur de la Commission scolaire. Il dépose un CD Rom portant sur les sites WEB de nos écoles de même qu'une copie de son discours.

10.0 DISPENSATION, LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2003

C.C.-1403a-11-03 DISPENSATION

CONSIDÉRANT l'article 170 de la LIP qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1404-11-03 APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT OU DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE – Mise en candidature

La présidente, Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, procède à la nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire.

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président et le vice-président de la Commission scolaire » ;

C.C.-1405-11-03 1^{re} proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

que Monsieur Alban Synnott, soit nommé vice-président de la Commission scolaire.

C.C.-1406-11-03 2^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que Monsieur Guy Sylvain soit nommé vice-président de la Commission scolaire.

C.C.-1407-11-03 3^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que Monsieur Marcel Gélinas, soit nommé vice-président de la Commission scolaire.

C.C.-1408-11-03 4^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que Monsieur André Dugas, soit nommé vice-président de la Commission scolaire.

CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE LA MISE EN CANDIDATURE

C.C.-1409-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que la période de la mise en candidature au poste de vice-président ou présidente de la Commission scolaire soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PRÉSIDENTE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Monsieur André Dugas décline
Monsieur Marcel Gélinas accepte
Monsieur Guy Sylvain accepte
Monsieur Alban Synnott décline

Selon la procédure d'élection adoptée en 7.01, la présidente, Mme Marie-Louise Gentric-Kerneïs accorde 5 minutes à Monsieur Marcel Gélinas pour prononcer une allocution. Elle fait de même pour Monsieur Guy Sylvain.

Mme Denise Daoust quitte son siège à 20 h 41. Elle réoccupe son siège à 20 h 44.

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PRÉSIDENTE, PROCÈDE AU SCRUTIN SECRET.

Au terme du vote secret, **Monsieur Guy Sylvain** est nommé vice-président de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Monsieur Sylvain, vice-président de la Commission scolaire, remercie les commissaires.

12.0 MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – ÉLECTION

La présidente de la Commission scolaire, Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, demande aux commissaires s'ils souhaitent reporter jusqu'à la prochaine réunion du conseil des commissaires la nomination des membres du comité exécutif. Le conseil délibère.

C.C.-1410-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust, commissaire,

de procéder dès ce soir à la nomination des membres du comité exécutif.

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR MONSIEUR MARCEL GÉLINAS

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1411-11-03

12.01 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant le comité de parents »;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-014-07-98 fixant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires fixent à **sept (7)** le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1412-11-03

12.02 DÉTERMINATION DE LA RÉPARTITION TERRITORIALE

La présidente de la Commission scolaire, Madame Marie-Louise Gentic-Kerneïs, présente le dossier. Des questions sont répondues et plusieurs commissaires donnent leur point de vue.

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la meilleure représentation possible des divers milieux socio-économiques de notre territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, que la répartition territoriale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries soit la suivante :

pour les circonscriptions 01 à 04 inclusivement	=	2 postes
pour les circonscriptions 05 à 10 inclusivement	=	2 postes
pour les circonscriptions 11 à 21 inclusivement	=	3 postes

Il est entendu, par cette résolution, que le commissaire qui est le président de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe d'office l'un des postes au comité exécutif.

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 4 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1413-11-03

12.03 DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif »;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-013-07-98 fixant à deux ans la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires fixent à **un (1) an** la durée du mandat des membres élus au comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.04 MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 2

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 7;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

C.C.-1414-11-03

1^{re} proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que Madame Diane Soucy soit nommée membre du comité exécutif au poste 2 provenant de la circonscription 4.

C.C.-1415-11-03

2^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,
que Madame Claudine Caron-Lavigueur soit nommée membre du comité exécutif au poste 2 provenant de la circonscription 2.

C.C.-1416-11-03

3^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,
que Monsieur Marcel Gélinas, soit nommé membre du comité exécutif au poste 2 provenant de la circonscription 3.

C.C.-1417-11-03

4^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,
que Madame Micheline Patenaude-Fortin soit nommée membre du comité exécutif au poste 2 provenant de la circonscription 1.

AJOURNEMENT

C.C.-1418-11-03

À 21 h 15, Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, propose un ajournement afin que les commissaires de chaque secteur puissent discuter entre eux de la représentation au sein du comité exécutif. Du même coup, les personnes mises en candidature au poste 2 du comité exécutif acceptent de retirer leur candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1419-11-03

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 25, Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, propose la réouverture de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1420-11-03

MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 2

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,
que **Madame Claudine Caron-Lavigueur**, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif **au poste 2** provenant de la circonscription 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1421-11-03

12.04 MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 3

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 7;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,
que **Madame Diane Soucy**, commissaire, soit nommée membre du comité
exécutif au **poste 3** provenant de la circonscription 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1422-11-03 12.04 MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 4

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des
commissaires institue un comité exécutif formé de cinq
à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le
président de la Commission scolaire et de tout
commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des
Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la
circonscription 7;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du
25 novembre 2003 au point 12.02

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Garand, commissaire,

que **Monsieur Jean-Pierre Bélair**, commissaire, soit nommé membre du
comité exécutif au **poste 4** provenant de la circonscription 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1423-11-03 12.04 MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 5

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des
commissaires institue un comité exécutif formé de cinq
à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le
président de la Commission scolaire et de tout
commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des
Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la
circonscription 7;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du
25 novembre 2003 au point 12.02

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Tremblay, commissaire,

que **Madame Lise Beauchamp-Brisson**, commissaire, soit nommée
membre du comité exécutif au **poste 5** provenant de la circonscription 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1424-11-03 12.04 MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 6

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des
commissaires institue un comité exécutif formé de cinq
à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le
président de la Commission scolaire et de tout
commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 7;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que **Madame Linda Crevier**, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif au **poste 6** provenant de la circonscription 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1425-11-03

12.04 MISE EN CANDIDATURE – POSTE # 7

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 7;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust, commissaire,

que **Madame Claudette Labre-Do**, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif au **poste 7** provenant de la circonscription 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ

La présidente, Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs, présente le sujet.

C.C.-1426-11-03

1^{re} proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Monsieur Guy Sylvain soit nommé représentant substitut au conseil général de la FCSQ.

C.C.-1427-11-03

2^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

que Monsieur Jean-Pierre Bélair soit nommé représentant substitut au conseil général de la FCSQ.

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PRÉSIDENTE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Monsieur Jean-Pierre Bélair décline
Monsieur Guy Sylvain accepte

MONSIEUR GUY SYLVAIN EST DONC NOMMÉ REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 STRUCTURE DE PARTICIPATION – NOMINATION SUR DIVERS COMITÉS

**14.01 Comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision –
Nomination de 3 membres**

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

C.C.-1428-11-03

1^{re} proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de nommer Madame Claudette Labre-Do membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

C.C.-1429-11-03

2^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de nommer **Madame Linda Crevier**, membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

C.C.-1429a-11-03

3^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust, commissaire,

de nommer Madame Solange Couture-Dubé, membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

C.C.-1430-11-03

4^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

de nommer Madame Margot Pagé membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

C.C.-1431-11-03

5^e proposition

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

de nommer Madame Micheline Patenaude-Fortin membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PRÉSIDENTE, VÉRIFIE L'ACCEPTATION OU LE REFUS D'ÊTRE MIS EN CANDIDATURE EN PROCÉDANT PAR L'ORDRE INVERSE DE MISE EN CANDIDATURE.

Madame Micheline Patenaude-Fortin décline

Madame Margot Pagé décline

Madame Solange Couture Dubé accepte

Madame Linda Crevier accepte

Madame Claudette Labre-Do accepte

C.C.-1432-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

de nommer, en bloc, Mesdames Solange Couture Dubé, Linda Crevier et Claudette Labre-Do membres du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1433-11-03

COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION - Nomination du représentant du comité de parents

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Deborah Verge, commissaire représentant le comité de parents;

de nommer Madame Chantal Richer membre du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.02 COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION - Nomination de 5 membres substitués

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

de nommer, en bloc, Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Louise Tremblay et Messieurs Éric Allard, Jean-Pierre Bélair et Yves Garand membres substitués du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.03 AUTRES COMITÉS ET AUTRES NOMINATIONS

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion soit le 9 décembre 2003.

15.0 DEMANDE D'INFORMATION

16.0 COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

16.01 PROGRAMME DE FORMATION À VENIR POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le projet de programme de formation pour les nouveaux membres du conseil des commissaires. La première séance se tiendra le mardi 2 décembre prochain.

16.02 Conférence régionale des élus – Tournée de consultations – Correspondance de M. Réjean Morel de la FCSQ le 17 novembre 2003

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier et la date de rencontre qui est prévue pour le 11 décembre en Montérégie.

17.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

17.01 Règles de conduite de séances du conseil des commissaires (règle 11-05)

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier. Elle souhaite que chacun en prenne bonne note. Un document similaire servira pour le comité exécutif.

17.02 Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la CSDGS (Règlement CSDGS-05-2002) – Règlement # 10-03

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, explique l'origine du document et demande que chacun lui remette le formulaire confirmant qu'il a pris connaissance du « Code ».

17.03 Formulaire de dénonciation d'intérêts 2003-2004

M. Gilles Presseault, secrétaire général, rappelle l'obligation de remplir un tel formulaire et de le maintenir à jour par le signataire.

17.04 Formulaire de création d'un dossier et autorisation de divulgation de renseignements nominatifs

M. Gilles Presseault, secrétaire général, demande que chacun remplisse le document.

17.05 Loi sur l'instruction publique

M. Gilles Presseault, secrétaire général, rappelle que la version déposée est la plus récente, celle qui incorpore les amendements adoptés par la Loi 124.

17.06 Calendrier des réunions

La directrice générale, Mme Susan Tremblay, présente le calendrier des rencontres. Elle souligne que les mardis devraient être réservés pour d'éventuelles réunions.

17.07 Rémunération des commissaires – Processus en vigueur

M. Gilles Presseault, secrétaire général, rappelle l'historique de l'établissement du modèle actuel de rémunération des commissaires. Il souligne que les différences dans les sommes tiennent à l'indexation selon l'indice des prix à la consommation.

17.08 Rassemblement de Noël

La directrice générale, Mme Susan Tremblay, avise qu'il n'y aura pas d'autre convocation pour cet événement et que chaque commissaire est prié de confirmer sa réponse au Service du secrétariat général et de l'information.

17.09 Communiqué de presse de la FCSQ félicitant les commissaires élus

17.10 Liste des commissaires et commissaires parents de la CSDGS

M. Gilles Presseault, secrétaire général, souligne qu'au moins une information de base concernant les commissaires, paraîtra sur notre site internet dans les semaines qui viennent. Présentement, la page serait vide, comme c'est le cas pour les délégués au comité de parents.

17.11 Autres documents à la réunion du 9 décembre 2003

18.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.C.-1435-11-03

À 22 h 20,

ILEST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

que la séance du 25 novembre 2003 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général

D:\Textes\Cc\2003-2004\Procès-verbaux\2003-11-25.doc